

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 058.007500.00
Dénomination: SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Réactif de laboratoire et contrôle de processus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: LABORATOIRES HUMEAU
Adresse: 4 rue Képler - BP 4125
Localité et Etat: 44241 La Chapelle Sur Erdre (France)

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de sécurité. info@humeau.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: INRS : (33) 01 45 42 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

| | | |
|--|------|---|
| Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1 | H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| Corrosion cutanée, catégorie 1A | H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Lésions oculaires graves, catégorie 1 | H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Contient: SODIUM HYDROXYDE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

| Identification | Conc. % | Classification 1272/2008 (CLP) | Limites de concentration spécifiques 1272/2008 (CLP) |
|-------------------------------|---------|--|---|
| SODIUM HYDROXYDE | | | |
| CAS 1310-73-2 | 15 - 20 | Met. Corr. 1 H290, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318 | Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % |
| CE 215-185-5 | | | |
| INDEX 011-002-00-6 | | | |
| N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX | | | |
| Eau | 80 - 85 | -- | -- |
| CAS 7732-18-5 | | | |
| CE 231-791-2 | | | |

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Enlevez toutes les lentilles de contact. Laver abondamment à l'eau pendant au moins 60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consultez un médecin immédiatement.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prendre une douche immédiatement. Consultez un médecin.

INGESTION: Donnez à boire de l'eau autant que possible. Consultez un médecin. Ne faites pas vomir sauf autorisation expresse de votre médecin.

INHALATION: Appeler un médecin. Amener le sujet à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Prenez les précautions appropriées pour le sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

SODIUM HYDROXYDE
Effets aigus liés à la dose

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Peau: irritation, nécrose.

Yeux: irritation, dommages à la cornée.

Poumons: irritation, bronchospasme.

Système digestif: en cas d'ingestion, coliques abdominales, nausées, vomissements, hématomèse, méléna.

Effets chroniques

Peau: irritation

Poumons: irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consultez un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour ceux qui n'interviennent pas directement

Alertez le personnel chargé de gérer de telles urgences. Éloignez-vous de la zone de l'accident si vous ne possédez pas l'équipement de protection individuelle mentionné à la section 8.

Pour ceux qui interviennent directement

Enlevez tout le personnel qui n'est pas suffisamment équipé pour faire face à l'urgence.

Portez l'équipement de protection individuelle approprié mentionné à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de danger.

Rendre la zone touchée par l'accident accessible aux travailleurs uniquement après une récupération appropriée. Ventiler les locaux affectés par l'accident.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

Si le produit s'est écoulé dans les voies navigables, avertissez immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

TLV-ACGIH ACGIH 2017

SODIUM HYDROXYDE

Valeur limite de seuil

| Type | état | TWA/8h | | STEL/15min | |
|------|------|--------|-----|------------|-----|
| | | mg/m3 | ppm | mg/m3 | ppm |

TLV-ACGIH 2 (C) URT, eye, & skin irr

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

| Voie d'exposition | Effets sur les consommateurs | | | Effets sur les travailleurs | | | | |
|-------------------|------------------------------|--------------|-------------------|-----------------------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| | Locaux aigus | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques | Locaux aigus | Systém aigus | Locaux chroniques | Systém chroniques |
| Inhalation | | | 1 mg/m3 | VND | | | 1 mg/m3 | VND |

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

Méthodes d'échantillonnage:

HYDROXYDE DE SODIUM: <http://amcaw.ifa.dguv.de/substance/methoden/045-L-Sodium%20hydroxide.pdf>.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Protégez-vous les mains avec des gants de travail de catégorie III, classe K (p. Ex., Caoutchouc butyle et équivalent) (réf. Norme EN 374).

Pour le choix final du matériau des gants de travail, il convient de prendre en compte les éléments suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

et perméation.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation car elle est imprévisible. Les gants ont une durée d'usure qui dépend de la durée et du mode d'utilisation.

PROTECTION DES PEAU

Porter des vêtements de travail de catégorie III à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel (réf. Directive 89/686 / CEE et norme EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est conseillé de porter une visière à capuchon ou une visière de protection associée à des lunettes étanches (réf. Norme EN 166). Prévoir une douche d'urgence avec un plateau visoculaire.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|--|
| Etat Physique | Liquide clair |
| Couleur | incolore |
| Odeur | Pas disponible |
| Seuil olfactif | Pas disponible |
| pH | Pas disponible |
| Point de fusion ou de congélation | Pas disponible |
| Point initial d'ébullition | Pas disponible |
| Intervalle d'ébullition | Pas disponible |
| Point d'éclair | > 60 °C |
| Taux d'évaporation | Pas disponible |
| Inflammabilité de solides et gaz | Non applicable (le produit est liquide) |
| Limite inférieur d'inflammabilité | Pas applicable |
| Limite supérieur d'inflammabilité | Pas applicable |
| Limite inférieur d'explosion | Pas applicable |
| Limite supérieur d'explosion | Pas applicable |
| Pression de vapeur | Non applicable (le produit est un mélange) |
| Densité de vapeur | Non applicable (le produit est un mélange) |
| Densité relative | 1,19 |
| Solubilité | soluble dans l'eau |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non applicable (le produit est un mélange) |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable (le produit n'est pas combustible) |
| Température de décomposition | Pas disponible |
| Viscosité | Pas disponible |
| Propriétés explosives | Sans objet (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chapitre 2.1.4.3 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP). |
| Propriétés comburantes | Sans objet (absence des exigences liées à la présence d'atomes et / ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants, conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, 2.13.4 du règlement (CE) 1272/2008 - CLP). |

9.2. Autres informations

Information non disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

SODIUM HYDROXYDE

Le contact avec les métaux dégage de l'hydrogène inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SODIUM HYDROXYDE

Absorbe rapidement le dioxyde de carbone et l'eau de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

SODIUM HYDROXYDE

La capacité de corrosion augmente jusqu'à $T > 60^{\circ}\text{C}$ Utilisez des récipients adéquats à des températures élevées.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

SODIUM HYDROXYDE

Exposition à l'air et à l'humidité; chauffage.

10.5. Matières incompatibles

SODIUM HYDROXYDE

Acides forts, ammoniac, zinc, plomb, aluminium, eau et liquides inflammables.

10.6. Produits de décomposition dangereux

SODIUM HYDROXYDE

Se décompose en chauffant fortement, en dégageant des fumées toxiques contenant de l'oxyde de sodium.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiquesTOXICITÉ AIGUË

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

CORROSION DE LA PEAU / IRRITATION DE LA PEAU

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification définis dans le tableau 3.2.3 de l'annexe I du règlement (CE) 1272/2008 et s.m.i., le produit est classé dans la catégorie Corr. 1A; H314

IRRITATION GRAVE DES YEUX / DES YEUX

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification définis dans le tableau 3.3.3 de l'annexe I du règlement (CE) 1272/2008 et du s.m.i., le produit est classé dans la catégorie Eye Dam. 1; H318

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

MUTAGENICITE SUR CELLULES GERMINALES

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n ° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n ° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n ° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n ° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

DANGER EN CAS D'ASPIRATION.

Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) n ° 1272/2008 et s.m.i., le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

Les données toxicologiques relatives aux substances contenues dans le mélange sont énumérées ci-dessous:**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations****SODIUM HYDROXYDE**

Au contact de la peau humaine, à des concentrations non irritantes, le passage des ions est faible et son absorption difficile.

Informations sur les voies d'exposition probables**SODIUM HYDROXYDE**

En milieu professionnel, les principales voies d'exposition sont l'inhalation et le contact cutané ou oculaire.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**SODIUM HYDROXYDE**

Au niveau respiratoire, l'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure du nez et du pharynx, toux, dyspnée et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme.

À la fin de l'exposition, les symptômes peuvent régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

Les autres complications sont les surinfections. L'hypersécrétion bronchique et la desquamation de la muqueuse bronchique en cas de lésions étendues sont responsables d'une obstruction tronculaire et d'une atelectasie.

Les séquelles pulmonaires peuvent être: l'asthme (en particulier le syndrome de dysfonctionnement des voies respiratoires réactives ou le syndrome de Brooks), la sténose bronchique, la bronchectasie, la fibrose pulmonaire.

L'ingestion de solutions concentrées est suivie de douleurs buccales, reprotoxales et épigastriques associées à une hypersialorrhée et à des vomissements sanglants. Il a une acidose métabolique, une hyperleucocytose, une hémolyse et une hypernatrémie.

Les complications sont: perforations œsophagiennes ou gastriques, hémorragie digestive, fistules, difficultés respiratoires (signes d'œdème laryngé ou de pneumopathie par inhalation ou de fistule œsotrachéale), choc, coagulation intravasculaire disséminée.

L'évolution à long terme peut impliquer des sténoses digestives, en particulier œsophagiennes. Il existe également un risque de cancérisation des cicatrices du tube digestif.

Une contamination de la peau ou des yeux entraîne localement des brûlures chimiques de gravité fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée de la le contact.

Au niveau de la peau, en fonction de la profondeur des dommages, l'érythème est chaud et douloureux, flitene et nécrose. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmolement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles tels que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité.

Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË**SODIUM HYDROXYDE**

DL50 de lapin (par voie orale) = 325 mg / kg

DL50 de lapin (voie cutanée): 1350 mg / kg

Rat CL50-4 heures (inhalation): données non disponibles.

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE**SODIUM HYDROXYDE**

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. En fonction de la profondeur des dommages, on observe un érythème, un flitene et une nécrose chauds et douloureux. L'évolution peut être compliquée par des infections, des séquelles esthétiques ou fonctionnelles.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**SODIUM HYDROXYDE**

La substance provoque des brûlures chimiques dont la gravité est fonction de la concentration de la solution, de l'importance de la contamination et de la durée du contact. Au niveau oculaire, on observe une douleur immédiate, un larmoiement et une hyperémie conjonctivale. Vous pouvez avoir des séquelles telles que: adhérences conjonctivales, opacités cornéennes, cataractes, glaucome et même cécité.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**Sensibilisation respiratoire****SODIUM HYDROXYDE**

L'inhalation de la substance peut causer le syndrome de Brooks (asthme provoqué par des irritants).

Sensibilisation cutanée**SODIUM HYDROXYDE**

Une étude chez des volontaires a montré que l'hydroxyde de sodium n'est pas un sensibilisant cutané. De plus, cette substance est largement utilisée et aucun cas de sensibilisation n'a été rapporté.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**SODIUM HYDROXYDE**

Des études in vitro et in vivo indiquent que l'hydroxyde de sodium n'est pas génotoxique.

CANCÉROGÉNÉCITÉ**SODIUM HYDROXYDE**

Une étude datée (1976) sur les travailleurs exposés de manière chronique à la soude caustique n'a pas mis en évidence de relation entre néoplasie et durée ou intensité de l'exposition.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité****SODIUM HYDROXYDE**

Aucune donnée disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

Effets néfastes sur le développement des descendants**SODIUM HYDROXYDE**

Aucune donnée disponible. La substance ne présente pas de toxicité systémique et les effets sur la reproduction ne semblent pas plausibles dans des conditions normales d'utilisation.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**SODIUM HYDROXYDE**

L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols provoque immédiatement: rhinorrhée, éternuement, sensation de brûlure du nez et du pharynx, toux, respiration sifflante et douleur à la poitrine. Les complications sont un œdème laryngé ou un bronchospasme.

À la fin de l'exposition, les symptômes peuvent régresser, mais il est également possible d'avoir un œdème pulmonaire retardé, dans les 48 heures.

La substance est corrosive et l'ingestion d'une solution concentrée d'hydroxyde de sodium provoque une douleur dans la cavité buccale, rétrosternale et affecte la région épigastrique associée à des bavures et des vomissements fréquents accompagnés de traces de perforation sanguine, œsophagienne ou gastrique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**SODIUM HYDROXYDE**

Suite à une exposition professionnelle par inhalation, un cas de pathologie obstructive grave avec toux, dyspnée et tachypnée après 20 ans d'exposition est rapporté dans la littérature.

Une exposition cutanée à long terme peut causer une dermatite.

DANGER PAR ASPIRATION

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions de classification de l'annexe I, partie 4 du règl. (CE) 1272/2008 et s.m.i., le mélange n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement;

SODIUM HYDROXYDE

Effets à court terme

Poisson (*Gambusia affinis*) CL50-96 heures: 125 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002);

Crustacés (*Ceriodaphnia* sp.) CE50-48 heures: 40 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002);

Microorganismes (*Photobacterium phosphoreum*) CE50-15 min: 22 mg / l (UE, 2007; OCDE, 2002).

Effets à long terme

Données non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

SODIUM HYDROXYDE

La forte solubilité dans l'eau et la faible pression de vapeur indiquent que l'hydroxyde de sodium sera trouvé principalement dans le milieu aquatique. La substance est présente dans l'environnement sous forme d'ions sodium et d'ions hydroxyde, cela implique qu'il ne s'absorbe pas sur les particules ou les surfaces et ne s'accumule pas dans les tissus vivants. Les émissions atmosphériques d'hydroxyde de sodium sont rapidement neutralisées par le dioxyde de carbone ou d'autres acides et sels (par exemple carbonate de sodium).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM HYDROXYDE

Pas pertinent.

BCF Non applicable

Coefficient de partage n-octanol / eau voir section 9.1.

12.4. Mobilité dans le sol

SODIUM HYDROXYDE

Compte tenu de la grande mobilité du sol et de sa solubilité élevée, il peut fondre sous l'effet de la pluie et s'infiltrer dans le sol.

Aucune émission significative n'est prévue dans l'environnement terrestre lors d'une utilisation normale de la substance, le cas échéant.

les émissions à petite échelle seront neutralisées par la capacité tampon du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SODIUM HYDROXYDE

Cette section doit être complétée par l'utilisateur si un rapport sur la sécurité chimique est requis.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

SODIUM HYDROXYDE

Données non disponibles.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, IATA: 1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IMDG: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
IATA: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8
IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8
IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | | | |
|------------|--|---|--|
| ADR / RID: | HIN - Kemler: 80 Special Provision: - | Quantités Limitées: 1 L | Code de restriction en tunnels: (E) |
| IMDG: | EMS: F-A, S-B | Quantités Limitées: 1 L | |
| IATA: | Cargo: Pass.: | Quantité maximale: 30 L Quantité maximale: 1 L | Mode d'emballage: 855 Mode d'emballage: 851 |
| | Instructions particulières: | A3, A803 | |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

SODIUM HYDROXYDE

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

| | |
|----------------------|---|
| Met. Corr. 1 | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée, catégorie 1A |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, catégorie 1 |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

METHODES DE CALCUL

Dangers chimiques et physiques: le danger est dérivé des critères de classification du règlement CLP, annexe I, partie 2, et s.m.i.

Les risques pour la santé ont été évalués selon la méthode de calcul établie par le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP) et le s.m.i. pour la classification des mélanges lorsqu'il existe des données sur tous les composants du mélange ou sur certains d'entre eux:

Acute Tox: application des critères Tableau 3.1.1. Annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.
Skin Corr. 1A / 1B / 1C H314: application des critères de critère d'additivité Tableau 3.2.3 Annexe I, partie 3 du règlement CLP
Skin Irrit 2 H315: application des critères de critère d'additivité Tableau 3.2.3 Annexe I, partie 3 du règlement CLP
Eye Dam 1 H318: application des critères de formule de l'additivité Tableau 3.3.3 Annexe I, partie 3 du règlement CLP
Eye Irrit. 2 H319: application des critères de la formule d'additivité Tableau 3.3.3 Annexe I, partie 3 du règlement CLP

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Eye Irrit. 2 H319: tableau 3.3.3 de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.
Skin Sens 1A / 1B / 1 H317 Tableau 3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.
Resp Sens 1A / 1B / 1 H334 Tableau 3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.
Muta. 1A / 1B, 2 H340 - H341: tableau 3.5.2 annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.
Carc 1A / 1B, 2 H350 - H351: tableau 3.6.2 annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.
Repr 1A / 1B, 2 H360 - H361: tableau 3.7.2 de l'annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.
STOT SE 1, 2 H370 - 371: application des méthodes de calcul - tableau 3.8.3 de la méthode All. I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.
STOT SE 3 H336: cap. 3.8.3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.
STOT RE 1, 2 H372 - H373: tableau 3.9.4 de l'annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.
Asp Tox 1 H304: application des critères 3.10 de l'annexe I, partie 3 du règlement CLP et s.m.i.

Les dangers pour l'environnement ont été évalués à l'aide de la méthode de calcul établie par le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i. pour la classification des mélanges lorsqu'il existe des données sur tous les composants du mélange ou sur certains d'entre eux:
toxicité pour le milieu aquatique: effets aigus: tableau 4.1.1 de l'annexe I, partie 4 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i. ;
toxicité pour le milieu aquatique: effets chroniques: tableau 4.1.2 de l'annexe I, partie 4 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et s.m.i.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

058.007500.00 – SODIUM HYDROXYDE 0,25N=N/4=0,25M AMPOULE

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Fiche de données de sécurité n° 35 du 28/03/2018. Révision complète de la version 2 du 07/03/01.